

LE CASSIDEN

Mars - Avril 2015



EDITO

Cassidennes,
Cassidens,
Chers amis,

La France aborde 2015 dans une situation économique critique.

Le chômage poursuit sa hausse et frôle les 11% de la population active.

Quant à la dette publique, elle devrait effleurer la barre des 100% du PIB en 2015...

Au 3^{ème} trimestre 2014, la croissance du PIB n'a progressé que de 0,3%. Je vous laisse comparer avec la croissance américaine, qui, au plus haut depuis 11 ans, a atteint près de 5% en 2014 !

De plus, il est à noter que le poids des collectivités locales dans la dette publique est de 9 % et reste stable depuis 20 ans, au contraire de l'Etat, puisque le poids de la dette de l'Etat dans les dépenses publiques s'est envolé, sur la même période, de 17 à 70%.

Il faut que vous sachiez aussi que les charges sont pour nous de plus en plus lourdes et que l'Etat en 4 ans – cette année et dans les 3 ans qui viennent – ponctionnera nos dotations globales de fonctionnement de 25%, ce qui est énorme.

A l'heure où nous adoptons le budget 2015, nous devons tenir compte de toutes ces contraintes et comme sur le premier mandat, nous n'engageons, et nous n'engagerons, les investissements qu'en étant assurés des aides financières des Institutions partenaires. Pour information, pendant le 1^{er} mandat, nous avons réalisé 61 millions d'euros d'investissements indispensables, dont 27 millions d'euros sur les fonds propres de la ville.

Nous poursuivons en 2015 notre gestion financière rigoureuse sans augmentation d'impôts.

Une politique particulièrement active de réduction des dépenses a été mise en œuvre, et ceci, je le précise, sans incidences ni sur le personnel municipal ni sur les acteurs économiques cassidains.

Pour exemple, à partir du 1er mars 2015, le bulletin municipal Le Cassiden devient un bimestriel.

Le service communication de la ville éditera donc 6 «Cassiden» par an au lieu de 10 auparavant (pour information, nous avions déjà 2 numéros doubles : juillet/ août et décembre/ janvier).

Enfin, pour conserver une politique de dynamique du territoire, à laquelle nous sommes tant attachés, continuer à proposer des projets d'investissements structurants et durables, indispensables aux Cassidens et offrir toujours un même niveau de qualité de vie à chacun et chacune d'entre vous, nous contractons un emprunt de 4 millions d'euros.

En parlant d'institutions partenaires, en 2015, auront lieu les élections très importantes des conseillers départementaux.

Les 22 et 29 mars prochains, nous avons le devoir d'aller voter car le Conseil départemental (ancien conseil Général) intervient dans de nombreux aspects de notre vie quotidienne. Il assure des missions spécifiques telles que l'action sociale, la voirie, l'éducation, l'aide au développement économique et la participation quasi exclusive au financement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

D'autre part, concernant le projet de la Métropole Aix-Marseille-Provence, comme vous le savez, j'ai fait parvenir un amendement à la loi MAPAM, votée en janvier 2014, au Sénateur Maire de Marseille Jean-Claude Gaudin et au député et Président de la Communauté urbaine MPM, Guy Teissier, pour conserver la promotion du tourisme et la gestion des plages aux communes.

Dans un courrier qu'il m'adressait en décembre, le sénateur-maire Jean-Claude Gaudin m'informait que la ministre de la décentralisation et de la fonction publique, madame Marylise LEBRANCHU, avait renoncé aux contraintes de cet amendement dans la loi. Ainsi Cassis conserve l'intégralité du produit des jeux du Casino ainsi que d'autres taxes liées à l'activité touristique. 30% de notre budget de fonctionnement étaient en jeu, soit près de 5 millions d'euros par an.

D'autres combats restent à mener pour nos villes avant la mise en place de cette métropole au 1er janvier 2016.

Je soutiendrai bien évidemment Jean-Claude GAUDIN dans ses négociations auprès de l'Etat et dans la défense de notre territoire.

Danielle MILON
Maire de Cassis

*Chevalier de la Légion d'honneur
Vice-Présidente de la Communauté urbaine
Marseille Provence Métropole
Présidente du réseau Paca21*



QUID DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES



Les élections départementales ont lieu les 22 et 29 mars 2015.

Les 22 et 29 mars prochains, nous avons le devoir d'aller voter car le Conseil départemental (ancien conseil Général) intervient dans de nombreux aspects de notre vie quotidienne. Il assure des missions spécifiques telles que l'action sociale, la voirie, l'éducation, l'aide au développement économique et la participation quasi exclusive au financement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Des élections cantonales aux élections départementales

Les élections départementales (ex-cantonales) désignent les membres du conseil départemental (ex-général) dans le cadre du canton.

C'est avec la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, que l'assemblée qui dirige le département prend le nom de conseil départemental (en remplacement de la précédente appellation de conseil général).

Le mode d'élection des conseillers départementaux (ex-conseillers généraux) est également modifié.

Lors des élections départementales de mars 2015, le nouveau mode de scrutin s'applique pour la première fois : deux conseillers départementaux seront élus dans chaque canton au scrutin binominal à deux tours. Les candidats se présentent en binôme composé d'une femme et d'un homme.

Par ailleurs, pour conforter la parité, la loi prévoit que le binôme des suppléants des candidats doit lui aussi être composé de deux personnes de sexes différents, afin que chaque candidat et son remplaçant soient du même sexe.

Les binômes de candidats de sexes différents doivent déposer une déclaration conjointe de candidature avant chaque tour de scrutin.

Le rôle du conseiller départemental

Élus pour six ans, les conseillers départementaux seront désormais renouvelés en intégralité.

Au sens strict, le conseil départemental est l'assemblée délibérante du département en tant que collectivité territoriale formée par la réunion des conseillers départementaux (ex-conseillers généraux).

Depuis la loi de décentralisation de 1982, le conseil départemental « règle par ses délibérations les affaires du département », en particulier la création des services publics départementaux, la gestion des biens du département et son budget.

Il se réunit au moins une fois par trimestre, à l'initiative de son président, ou à la demande de la commission permanente (composée du président et de 4 à 15 vice-présidents) ou du

tiers de ses membres, sur un ordre du jour déterminé. Il établit son règlement intérieur et peut former en son sein des commissions. La majorité absolue de ses membres est nécessaire pour que ses délibérations, entendues ici au sens de décisions prises par l'assemblée, soient valables.

Le président du conseil départemental est l'organe exécutif du département. Il est assisté d'une commission permanente au sein de laquelle sont élus les vice-présidents.

En tant qu'organe exécutif, le président du conseil départemental prépare et exécute les délibérations du conseil. Il est l'ordonnateur des dépenses du département et prescrit l'exécution des recettes. Chaque année, il rend compte au conseil de la situation du département.

Le président gère le domaine du département. Il dispose ainsi de pouvoirs de police particuliers, notamment en matière de circulation.

Les compétences du conseil départemental

La loi du 27 janvier 2014 (loi MAPAM) désigne le département comme « chef de file » en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires. Le coût financier de ses interventions représente plus de la moitié de son budget de fonctionnement.

Son action concerne notamment :

- l'enfance : protection maternelle et infantile, adoption, soutien aux familles en difficulté financière
- les personnes handicapées : politiques d'hébergement et d'insertion sociale, prestation de compensation du handicap (loi du 11 février 2005)
- les personnes âgées : création et gestion de maisons de retraite, politique de maintien des personnes âgées à domicile (allocation personnalisée d'autonomie) ;
- les prestations légales d'aide sociale : gestion du revenu de solidarité active ;
- la contribution à la résorption de la précarité énergétique.

Cette même loi de 2014 prévoit que, dans les conditions fixées par décret en Conseil d'État, pour la période 2014-2020, est confiée aux départements qui en font la demande tout ou partie des actions relevant du Fonds social européen.

En matière d'éducation, le département assure :

- la construction, l'entretien et l'équipement des collèges.
- la gestion de 100 000 agents techniciens, ouvriers et de service (TOS) (loi du 13 août 2004).

Quant à l'aménagement, son action concerne :

- l'équipement rural, le remembrement, l'aménagement foncier, la gestion de l'eau et de la voirie rurale, en tenant compte des priorités définies par les communes (lois de 1983) ;
- les ports maritimes de pêche (Cassis par exemple), les transports routiers non urbains des personnes ;
- une voirie en extension, soit toutes les routes n'entrant pas dans le domaine public national (loi du 13 août 2004), ce qui a entraîné un transfert d'une partie des services de l'Équipement.

Le département a également une compétence culturelle : création et gestion des bibliothèques départementales de prêt, des services d'archives départementales, de musées ; protection du patrimoine.

Dans les domaines partagés jusqu'à maintenant, le département peut intervenir pour accorder des aides directes ou indirectes au développement économique.

Cette liste de compétences est susceptible d'évoluer en fonction de l'adoption de textes en cours d'examen au parlement début 2015 (projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République - NOTRe).

La clause de compétence générale, en partie supprimée par la réforme du 16 décembre 2010, a été restaurée au profit des départements par la loi précitée du 27 janvier 2014. Toutefois, le projet de loi NOTRe propose à nouveau sa suppression.

GESTION DES DÉCHETS

Compostage :

MPM et la Ville de Cassis s'engagent aux côtés des particuliers afin de leur permettre de mettre en place un compost chez eux. Le compostage contribue à la réduction des déchets en diminuant les quantités d'ordures ménagères par la transformation des matières organiques en un produit stabilisé semblable au terreau : le compost. Celui-ci pourra être utilisé pour enrichir la terre de vos jardins ou jardinières.

Une méthode avec un double bénéfice !

Des composteurs sont mis à dispositions par MPM : <http://trionsnosdechets-mpm.fr/compostage-en-maison-individuelle>

Tri Sélectif et recyclage :

Le tri sélectif permet de réduire la quantité d'ordures ménagères produites. Il permet aussi de donner une seconde vie aux déchets recyclés et de diminuer la consommation de matière première. Ainsi, les briques alimentaires peuvent être recyclées en papier cadeau ce qui évitera la consommation de bois (matière première).

Un geste à la portée de tous qui participe à la sauvegarde de la planète !

Mais pour trier, quelques consignes indispensables : <http://trionsnosdechets-mpm.fr/la-2eme-vie-des-dechets>

Encombrants :

Les encombrants ne s'abandonnent pas au coin de la rue...

Lorsque vous devez vous débarrasser d'un encombrant, plusieurs choix s'offrent à vous :

- Le donner à une association qui pourra soit le réparer pour lui donner une seconde vie, soit récupérer des pièces pour d'autres réparations.



- Le transporter jusqu'à la déchetterie de Cassis, ouverte du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h
- Prendre rendez-vous avec les services de MPM afin qu'ils intègrent votre adresse à leur tournée de levée des encombrants (04 95 09 53 45 ou <http://trionsnosdechets-mpm.fr>)

OPINION LIBRE DE L'OPPOSITION

Opinion libre, tel est le titre donné à notre rubrique et pourquoi pas culs par dessus têtes madame le maire!

Trois élus de l'opposition représentent 1176 personnes, à cet effet exigent que l'intitulé de leur article ne soit pas galvaudé. L'opposition est l'essence même de la démocratie, sans liberté de critiquer, pas de majorité et pas de débat contradictoire. Dans notre conception ce n'est pas toujours obstacle ou antagonisme, mais alternative, différence de choix, de perception

TRANSPARENCE

Nous ne comprenons pas le sens de ce message.

Et vous, comprenez-vous ?!!!

Depuis la création du bulletin municipal «Le Cassiden», en avril 2009, l'espace dédié à l'opposition s'appelle «opinion libre» comme dans de nombreuses communes.

Personne ne s'en est jamais plaint auparavant mais pour faire plaisir au groupe d'opposition nous publierons désormais l'article sous l'intitulé : «opinion libre de l'opposition».

POINT TRAVAUX



TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES AVENUES GANTEAUME, VIGUERIE, DARDANELLES ET VIEILLE TOUR (PLUVIAL, REVÊTEMENT DE SURFACE, RÉORGANISATION DU STATIONNEMENT) :

Poursuite de la phase 4 : jusqu'au 15 avril 2015.
Avenue des Dardanelles : fermée à la circulation (y compris soir et week-end) sauf riverains.
Déviation de la circulation des véhicules venant de l'av. de la Vieille Tour, par l'av. du Picouveau puis l'av. Jermini en sens descendant (inversion du sens de circulation habituel) puis l'av. Ganteaume en direction de l'av. de la Viguerie. A la fin de cette phase, l'av. des Dardanelles sera ré-ouverte normalement.

Début de la phase 5 : à partir du 15 avril (jusqu'au 15 juin 2015).

Ave. de la Vieille Tour fermée à la circulation (y compris soir et week-end) sauf riverains.
Déviation de la circulation des véhicules par l'av. des Carriers puis l'av. Ariste Gambi en sens descendant (inversion du sens de circulation habituel) puis l'av. Jermini en sens descendant (inversion du sens de circulation habituel) puis l'av. Ganteaume en direction de l'av. de la Viguerie.

L'accès à l'av. des Dardanelles se fera par l'av. du Picouveau (inversion du sens de circulation habituel) depuis l'av. A. Gambi vers l'av. des Dardanelles.

AVENUE BAILLI DE SUFFREN :

Travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques en cours (livraison prévue fin avril 2015).
Circulation interdite sur l'avenue sauf riverains.

COMPLEXE SPORTIF DES GORQUETTES :

- Terrassement du futur parking.
- Construction du bâtiment d'accueil et du bâtiment des chauffeurs.

RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA CIOTAT : CRÉATION DE TROTTOIRS, RÉORGANISATION DU STATIONNEMENT, REVÊTEMENT DES TROTTOIRS ET DE LA CHAUSSÉE.

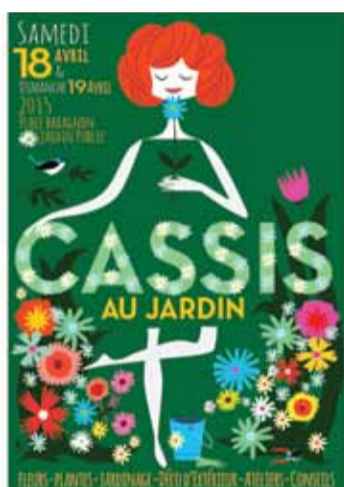
- Circulation interdite aux véhicules sauf riverains.
- Accès piéton maintenu.
- Stationnement interdit des deux côtés de la rue.

En raison d'une intervention de la SEM (changement d'une canalisation d'eau potable), la fin des travaux voirie est désormais prévue fin avril-début mai.



Retrouvez les travaux sur www.cassis.fr
ou 06 31 79 55 31 ou c.koblet@cassis.fr

CASSIS AU JARDIN



Les 18 et 19 avril, vous êtes attendu pour le premier grand rendez-vous du printemps, la 3^{ème} édition de «Cassis au jardin», place Baragnon et jardin public.

Un week-end pour les amoureux des jardins, des plantes, des fleurs et de la décoration extérieure.

L'occasion de découvrir les nouveautés et les astuces de professionnels, de goûter à des saveurs originales, de faire le plein de nouvelles couleurs, senteurs... Bref, de partager l'amour de la nature et du jardinage!

Et pour celles et ceux qui ont participé au concours communal de «Maisons et balcons fleuris 2014», les prix seront remis lors de l'inauguration du marché qui aura lieu samedi 18 avril à 11h place Baragnon.

Nous vous attendons nombreux pour partager cette belle manifestation !



27^{ÈME} PRINTEMPS DU LIVRE DE CASSIS



«Nous savons que le plus intime de nos gestes contribue à faire l'histoire» Jean-Paul Sartre, Situations II.

Cette année, le Printemps du Livre vous entraîne sur le thème «De l'intime à l'histoire» pour conjuguer la littérature avec la musique, le cinéma, la peinture...

Une semaine durant laquelle écrivains et lecteurs se retrouvent dans une ambiance conviviale pour discuter de littérature et participer aux différentes

manifestations culturelles. A noter, pour commémorer les 100 ans du génocide arménien, le Printemps du Livre rend hommage à Henri Verneuil en lui consacrant sa programmation cinématographique.

A toutes et tous, un excellent Printemps du Livre!

Programme

Samedi 25 avril

Cours d'honneur de la Mairie

- 11h30, inauguration du XXVII^e Printemps du Livre en présence des écrivains invités et de nombreuses personnalités, avec « Le Trio Tenderly », suivie du vernissage de l'exposition d'O. HUARD

A la Fondation Camargo*

- 15h, jazz avec «Le Trio Tenderly»
- 15h30, «Penser et sentir» avec «Le sentiment de soi» de G. Vigarello «Les idées en place de N. Grimaldi
- 16h45, «Des nouvelles du Petit Prince» avec «Courriers de nuit-La légende de Mermoz et de St Exupéry» de P. Poivre d'Arvor; «Le manuscrit du Petit Prince» de D. Lacroix et «Petit éloge des souvenirs» de M. Aïssaoui.

A l'Oustau Calendal

- 21h, concert de jazz métissé de parfums latins avec A. Tangorra chanteuse, auteur, compositeur.

Dimanche 26 avril

A la Fondation Camargo*

- 15h, Jazz avec « Le Trio Tenderly »
- 15h30, «Les héritiers de la Résistance» avec «Dictionnaire amoureux de la Résistance» de G. Perrault et «Guido» de G. Scarpetta
- 17h15, « Récits intimes du XX^e Siècle» avec «La révolution le sexe et moi» de M. Goldring et «Voyage avec l'absente» d'A. Brunswic.

Samedi 2 mai

A la Fondation Camargo*

- 15h, Jazz avec « Le Trio Tzwing »
- 15h30, « Affaires intimes» avec «Les Amants de Coyoacan» de G. de Cortanze; «Mécanismes de survie en milieu hostile» d'O. Rosenthal et «Désirable» de Y. Queffelec

- 17h00, «La France et les inégalités devant l'école» avec «La préférence pour l'inégalité» de F. Dubet; «Les transclasses ou la non-reproduction» de C. Jaquet et «Jules Ferry et l'enfant sauvage» de M. Goyet

A l'Hôtel Les Roches Blanches

- 21h, dîner littéraire et jazz avec «Le Duo Jazz Bossa», contrebasse et guitare (comédien invité à préciser).

Dimanche 3 mai

A la Fondation Camargo*

- 15h, Jazz avec « Le Trio Tzwing »
- 15h30, «La science et l'éthique» avec «Croyances» d'H. Atlan
- 17h15, «Centenaire d'un génocide» avec «L'apatric» de Jea. Kéhayan et «L'échiquier arménien entre guerres et révolutions, 1879-1920» d'Anahide Ter Minassian

*En cas de mauvais temps : Oustau Calendal

Autour du Printemps du Livre

Mardi 12 mai : Le Printemps du Livre des Collégiens c'est parti !

Yves-Marie Clément, Timothée de Fombelle, Sophie Cherer rencontreront cette année les élèves des collèges du bassin Est : Auriol, Roquevaire, Gémenos, La Ciotat et Cassis. Pour la 1^{ère} fois le CM2 de l'école Leriche Mistral est associé à cette aventure, et recevra Sophie Cherer en corrélation avec le collège Gilbert Rastoin.

Pour élargir le champ de l'écriture, le guitariste slameur F. Nevchehirlan partagera 2 heures avec les élèves dans chaque établissement et mettra en musique certains de leurs écrits. Remise des prix le 12 mai à la Fondation Camargo.

Du 25 avril au 3 mai aux Salles vouées : Exposition de peintures d'O. Huard, artiste-peintre marseillais. Peintre, dessinateur et graphiste, il vous présente son exposition «Peintures et Dessins scarifiés». Recouvrir \ découvrir \ lisser \ arracher, il explore le temps et la mémoire. Dans «present in time», Olivier Huard fait s'entrechoquer des fragments de figures, morsures et douceurs, qui construisent sa réalité intime.

Les 27, 28, 29, 30 avril et le 2 mai au Centre Culturel : Programmation cinématographique autour de la filmographie d'Henri Verneuil (horaires à préciser).

Le 27 avril : «Mayrig» ; **le 28*** : «Le Président» et «Le Clan des Siciliens»; **le 29*** : «Le Serpent» et «I.. comme Icare» ; **le 30*** : «Mille milliards de dollars» et «Cent mille dollars au soleil» et **le 2 mai à 9 h** «588, rue Paradis», film précédé d'une Master Class animée par Patrick Malakian, fils d'Henri Verneuil.

*Les spectateurs pourront se désaltérer entre les deux projections.

Renseignements et inscriptions au Centre Culturel : 04 42 01 77 73



